

⑫

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

②2 Date de dépôt : 12.11.01.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 16.05.03 Bulletin 03/20.

⑤6 Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la
procédure de rapport de recherche.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : SCHWARTZ ANNE MARIE — FR.

⑦2 Inventeur(s) : SCHWARTZ ANNE MARIE.

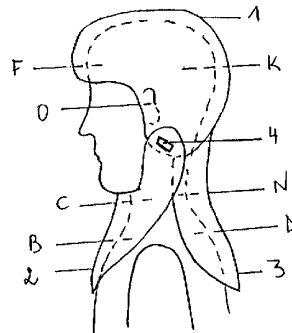
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) :

⑤4 ACCESSOIRE D'HABILLEMENT DESTINE A COUVRIR LE CRANE, LES OREILLES, LE FRONT, LE COU ET
LE HAUT DU BUSTE, LA NUQUE ET LE HAUT DU DOS.

⑤7 L'invention concerne un accessoire d'habillement,
conformé pour couvrir le crâne (K), deux oreilles (O), le front
(F), la nuque (N), le haut du dos (D), le cou (C) et le haut du
buste (B) d'un individu et comprenant au moins une partie
supérieure (1) destinée à recouvrir le crâne (K), deux
oreilles (O) et le front (F), au moins une première partie
avant (2) propre à recouvrir le cou (C) et le haut du buste (B)
et au moins une première partie arrière (3) destinée à recou-
vrir la nuque (N) et le haut du dos (D).

Selon l'invention, la première partie avant (2) présente
au moins un premier système de fermeture amovible (4) qui,
en position ouverte permet d'installer l'accessoire sur la tête
sans passer le moindre composant de l'accessoire devant
le visage, et qui, en position fermée assure à la fois l'ajuste-
ment de l'accessoire à la taille de la tête et la continuité de
la protection autour du visage.



La présente invention concerne un accessoire d'habillement du type de ceux qui, selon leur conformation particulière, sont appelés couvre-chefs.

5 Plus précisément, la présente invention concerne un accessoire d'habillement conformé pour couvrir le crâne, le front, les oreilles, la nuque et le haut du dos, ainsi que le cou et le haut du buste, et comprenant au moins une partie supérieure propre à recouvrir le front, le crâne et les oreilles, au moins une première partie arrière propre à
10 recouvrir la nuque et le haut du dos ainsi qu'au moins une première partie avant propre à recouvrir au moins le cou et le haut du buste.

Les accessoires utilisés seuls ou associés et permettant ce type de recouvrement de la tête sont connus depuis très longtemps et sont d'une
15 utilisation courante, notamment dans tous les cas où une protection contre le froid, le vent, la pluie ou la neige par exemple est nécessaire ou souhaitée. Cette protection est actuellement assurée par plusieurs produits seuls ou associés comme par exemple les passe-montagne, les cagoules, les bonnets et écharpes, les foulards, les capuches.

20 Il existe cependant de nombreuses circonstances dans lesquelles le port de ces accessoires traditionnels se heurte à des exigences pratiques, administratives, techniques ou de confort qui diminuent voire annulent l'efficacité de la protection.

25 Par exemple, l'utilisation d'une écharpe pour protéger le cou et le haut du buste est de plus en plus fréquemment incompatible avec la fréquentation d'une école ou d'une crèche puisque la majorité de ces établissements, pour des questions de sécurité, décident d'en interdire le
30 port.

Une solution connue à ce problème consiste à porter une cagoule ou un passe-montagne. Cette solution est cependant peu satisfaisante dans la mesure où la protection du cou et de la nuque est assurée par une partie
35 tubulaire qui s'arrête au niveau des épaules et qui ne peut protéger le haut du dos et du buste.

Cette dernière solution comporte de plus l'inconvénient de devoir introduire l'ensemble de la tête et en particulier le visage par une ouverture de l'accessoire ce qui est inconfortable.

5 L'invention se situe dans ce contexte et a pour but de proposer un accessoire d'habillement, du type couvre-chef, utilisable par tous, notamment par les enfants, et offrant une protection optimale contre les intempéries, qui recouvre le crâne, le front, les oreilles, la nuque et le haut du dos, le cou et le haut du buste, tout en évitant le passage de la
10 tête et du visage dans une partie fermée de l'accessoire pour l'enfiler.

A cette fin, l'accessoire d'habillement de l'invention, par ailleurs conforme au préambule ci-dessus, est essentiellement caractérisé en ce que la première partie avant présente au moins une première liaison
15 amovible avec le reste de l'accessoire qui, en position ouverte permet d'installer l'accessoire sur la tête sans passer le moindre composant de l'accessoire devant le visage, et qui, en position fermée assure à la fois l'ajustement de l'accessoire à la taille de la tête et la continuité de la protection autour du visage.

20 La partie supérieure et la première partie avant sont de préférence reliées l'une à l'autre à distance du milieu du cou pour donner une liberté de mouvement de plus grande amplitude à la première partie avant par rapport à la partie supérieure et augmenter le confort de l'utilisateur en
25 limitant les superpositions et liaisons au niveau de son cou.

La première liaison amovible de la première partie avant avec le reste de l'accessoire est de préférence placée à distance du milieu du cou pour les mêmes raisons de confort.

30 La partie avant peut avantageusement comprendre plusieurs pièces d'un ou de plusieurs matériaux liées ensemble de façon permanente ou amovible afin d'améliorer son ajustement au cou et au haut du buste. Il en est de même respectivement pour la partie arrière et la nuque et le
35 haut du dos.

La partie avant ou la partie arrière peut avantageusement comporter au moins une liaison permanente avec la partie supérieure.

La liaison amovible entre les différentes pièces des parties avant ou arrière entre elles ou entre une partie avant et la partie supérieure, peut par exemple, être choisie dans l'ensemble non exhaustif comprenant: un assemblage de type bouton-boutonnière ou bouton-bride, un assemblage
5 de type bouton-pression, un assemblage de type agrafe-bride, un assemblage de type lacet, une fermeture à glissière, une fermeture textile auto-agrippante.

La première liaison amovible de la première partie avant au reste de
10 l'accessoire peut par exemple, être choisie dans l'ensemble non exhaustif suivant: un assemblage de type bouton-plusieurs boutonnières ou bouton-plusieurs brides, un assemblage de type bouton-pression multiple, un assemblage de type agrafe-plusieurs brides, un assemblage de type lacet, une fermeture textile auto-agrippante.

15 La liaison permanente entre les différentes pièces des parties avant ou arrière entre elles ou entre la partie avant, respectivement arrière, et la partie supérieure peut, par exemple, être choisie dans l'ensemble non exhaustif comprenant: une couture, un collage, un emprisonnement entre
20 les deux parties encastrées l'une dans l'autre de la partie mâle (ou femelle) d'un bouton-pression, le prolongement d'au moins un matériau de la partie supérieure.

Pour protéger efficacement le cou et le haut du buste, respectivement la
25 nuque et le haut du dos, l'accessoire d'habillement peut comporter une ou plusieurs parties avant, respectivement arrière, en fonction de la précision de l'ajustement de l'accessoire à la taille de la tête et de la qualité de la continuité de la protection autour du visage. Les parties avant, respectivement arrière, qui ne sont pas définies comme première
30 partie, pourront ne recouvrir qu'une partie du cou et du haut du buste, respectivement de la nuque et du haut du dos.

Pour simplifier sa fabrication, l'accessoire peut avantageusement
comporter une partie supérieure et au moins une partie avant,
35 respectivement arrière, réalisée dans le prolongement d'au moins un matériau de la partie supérieure.

Pour parfaire la protection contre les intempéries, la première partie avant peut être conformée pour recouvrir la partie supérieure ou une autre partie avant autour de la première liaison amovible.

- 5 D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront clairement de la description qui en est faite ci-après, à titre indicatif et nullement limitatif, en référence aux dessins annexés dans lesquels:
- 10 • la Figure 1 est une vue plane d'un accessoire d'habillement conforme à un premier mode de réalisation de l'invention, où les parties avant et arrière sont réalisées dans le prolongement de la partie supérieure et observé dans une configuration pour laquelle le cou et le haut du buste sont temporairement découverts;
 - 15 • la Figure 2 est une vue plane de l'accessoire d'habillement de la Figure 1, observé dans une configuration pour laquelle le cou et le haut du buste sont couverts.
 - 20 • la Figure 3 est une vue de profil de l'accessoire d'habillement de la Figure 1, observé du côté du système de fermeture de la partie avant à la partie supérieure;
 - 25 • la Figure 4 est une vue de profil de l'accessoire d'habillement de la Figure 2, observé du côté du système de fermeture de la partie avant à la partie supérieure;
 - 30 • la Figure 5 est une vue plane d'un accessoire d'habillement conforme à un second mode de réalisation de l'invention, où la partie avant est totalement indépendante de la partie supérieure et observé dans une configuration pour sont temporairement découverts;
 - 35 • la Figure 6 est une vue plane de l'accessoire d'habillement de la Figure 5, observé dans une configuration pour laquelle le cou et le haut du buste sont couverts;
 - la Figure 7 est une vue plane d'un accessoire d'habillement conforme à un troisième mode de réalisation de l'invention, où deux parties avant sont réalisées dans le prolongement de la partie supérieure et

observé dans une configuration pour laquelle le cou et le haut du buste sont temporairement découverts;

- la Figure 8 est agrandissement de la zone autour du système de liaison amovible (4) de la figure 2

La présente invention concerne un accessoire d'habillement, conformé pour couvrir le crâne (K), deux oreilles (O), le front (F), la nuque (N), le haut du dos (D), le cou (C) et le haut du buste (B) d'un individu et comprenant au moins une partie supérieure (1), au moins une partie avant (2) [dans les figures 1 à 6 et 8] ou plusieurs parties avant (2a pour la première, 2b pour la seconde) [dans la figure 7] et au moins une partie arrière (3) [visible dans les figures 1, 3, 4, 5, 7].

La partie supérieure (1) est destinée à recouvrir le crâne (K), deux oreilles (O) et le front (F); la partie arrière (3) est destinée à recouvrir la nuque (N) et le haut du dos (D). La partie avant (2) (ou les parties avant 2a et 2b) est destinée à recouvrir le cou (C) et le haut du buste (B).

L'accessoire d'habillement est composé de l'ensemble des parties (1), (2) et (3) et présente une ouverture (7) par laquelle la tête est introduite, mais sans qu'un composant de l'accessoire ne passe devant le visage.

Chaque partie avant (2) présente quant à elle au moins une première liaison amovible (4), à deux composantes (4a) et (4b) fixées respectivement sur la première partie avant (2) et sur la partie supérieure (1) [dans les figures 1 à 6 et 8] et sur la première partie avant (2a) et la seconde partie avant (2b) [dans la figure 7].

Selon l'invention, la première partie avant (2) présente au moins une première liaison amovible (4) au reste de l'accessoire qui, en position ouverte permet d'installer l'accessoire sur la tête sans passer le moindre composant de l'accessoire devant le visage, et qui, en position fermée assure à la fois l'ajustement de l'accessoire à la taille de la tête et la continuité de la protection autour du visage. [mieux vu sur les figures 2, 4, 6 et 7].

Dans les figures 1 à 4 par exemple, la partie supérieure (1) et la première partie avant (2) sont liées l'une à l'autre de façon permanente, la partie

avant (2) étant réalisée dans le prolongement de la partie supérieure. Au contraire, dans les figures 5 et 6, la partie supérieure (1) et la partie avant (2) ne sont liées que par des liaisons amovibles (4 = 4a et 4b, 8 = 8a et 8b)

5

Comme le montrent mieux les figures 1, 2, 5 et 6 la première liaison amovible (4) de la première partie avant (2) avec le reste de l'accessoire est de préférence placée à distance du milieu du cou (C) et la liaison [permanente (5) dans les figures 1 et 2 et amovible (8) dans les figures 5
10 et 6] entre la partie avant (2) et la partie supérieure (1) l'est également.

Ainsi, dans le cas où le système de fermeture (4) est en position fermée, la première partie avant (2) est par exemple rattachée au reste de l'accessoire au niveau latéral du cou, juste sous les oreilles [dans les
15 figures 2 et 6].

Dans le cas où il existe deux parties avant (2a et 2b), la liaison amovible (4) peut être placée par exemple au milieu de la zone de recouvrement des deux parties avant (9). [Figure 7]

20

Comme le montre mieux la figure 8, la première liaison amovible (4) de la première partie avant (2) au reste de l'accessoire permet l'ajustement de ce dernier à la taille de la tête, la première composante (4a) pouvant être déplacée dans les sens (10) et (11) sur un point de la seconde (4b).
25 En outre, la première partie avant (2) recouvre la partie supérieure (1) autour du premier système de liaison (4) pour parfaire la protection.

Les figures 3 et 4 présentent le cas d'une partie arrière (3) liée de façon permanente (6) à la partie supérieure (1).

30

Dans les figures 3 et 4 par exemple, la partie avant (2) est composée de deux pièces liées de façon permanente qui permettent de mieux épouser la forme du cou et du haut du buste en leur zone centrale.

REVENDICATIONS

1. Accessoire d'habillement, conformé pour couvrir le crâne (K), deux oreilles (O), le front (F), la nuque (N), le haut du dos (D), le cou (C) et le haut du buste (B) d'un individu et comprenant au moins une partie supérieure (1) destinée à recouvrir le crâne (K), deux oreilles (O) et le front (F), au moins une première partie avant (2) propre à recouvrir le cou (C) et le haut du buste (B) et au moins une première partie arrière (3), destinée à recouvrir la nuque (N) et le haut du dos (D), caractérisé en ce que la première partie avant (2) présente au moins une première liaison amovible (4) avec le reste de l'accessoire qui, en position ouverte permet d'installer l'accessoire sur la tête sans passer le moindre composant de l'accessoire devant le visage, et qui, en position fermée assure à la fois l'ajustement de l'accessoire à la taille de la tête et la continuité de la protection autour du visage.
2. Accessoire d'habillement suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la première liaison amovible (4) de la première partie avant (2) avec le reste de l'accessoire est placée à distance du milieu du cou (C).
3. Accessoire d'habillement suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la première liaison amovible (4) de la première partie avant (2) est choisie dans l'ensemble comprenant: un assemblage de type bouton-plusieurs boutonnières ou bouton-plusieurs brides, un assemblage de type bouton-pression multiple, un assemblage de type agrafe-plusieurs brides, un assemblage de type lacet, une fermeture textile auto-agrippante.
4. Accessoire d'habillement suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la première partie avant (2) est rattachée à la partie supérieure (1) par une liaison permanente (5).
5. Accessoire d'habillement suivant la revendication 4, caractérisé en ce que la liaison permanente (5) est choisie dans l'ensemble comprenant: une couture, un collage, un emprisonnement entre les deux parties encastrées l'une dans l'autre de la partie mâle (ou femelle) d'un

bouton-pression et un prolongement d'au moins un matériau composant la partie supérieure (1).

- 5 6. Accessoire d'habillement suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la première partie avant (2) et la partie supérieure (1) sont reliées à distance du milieu du cou (C).
- 10 7. Accessoire d'habillement suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la première partie arrière (2) est rattachée à la partie supérieure (1) par une liaison permanente (6).
- 15 8. Accessoire d'habillement suivant la revendication 7, caractérisé en ce que la liaison permanente (6) est choisie dans l'ensemble comprenant: une couture, un collage, un emprisonnement entre les deux parties encastrées l'une dans l'autre de la partie mâle (ou femelle) d'un bouton-pression et un prolongement d'au moins un matériau composant la partie supérieure (1).
- 20 9. Accessoire d'habillement suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la partie supérieure (1) ou la première partie arrière (2) ou la première partie avant (3) est réalisée par assemblage de plusieurs pièces.
- 25 10. Accessoire d'habillement suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la première partie avant (2) recouvre la partie supérieure (1) autour de la première liaison amovible (4).

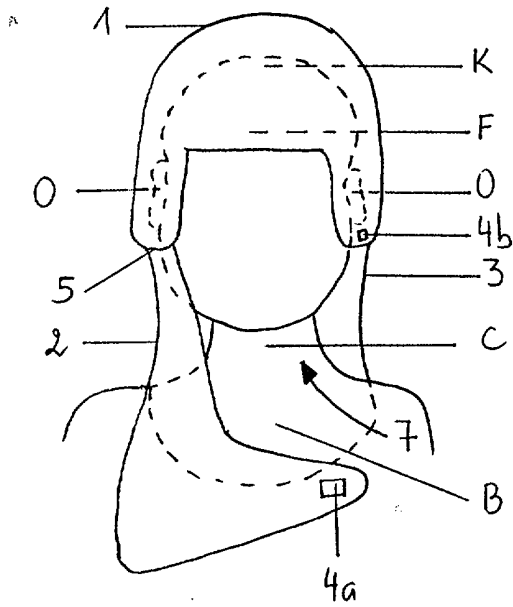


FIG. 1

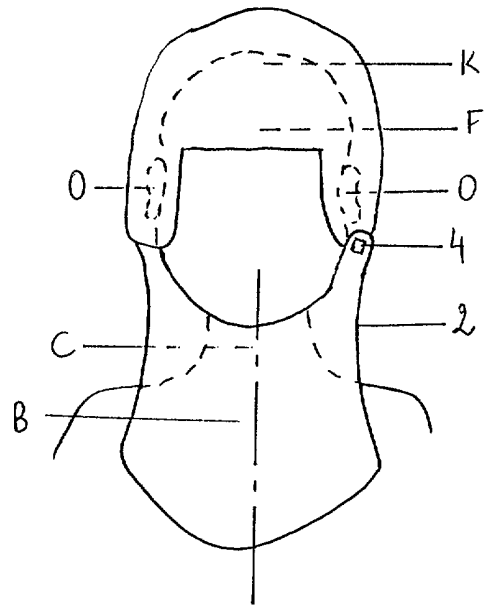


FIG. 2

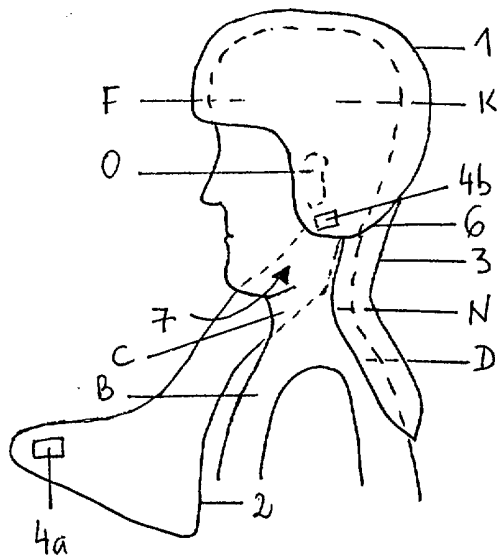


FIG. 3

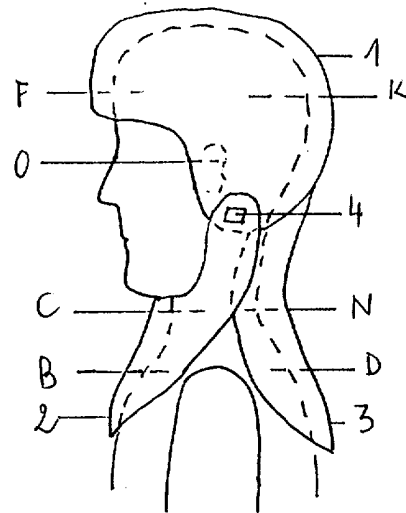


FIG. 4

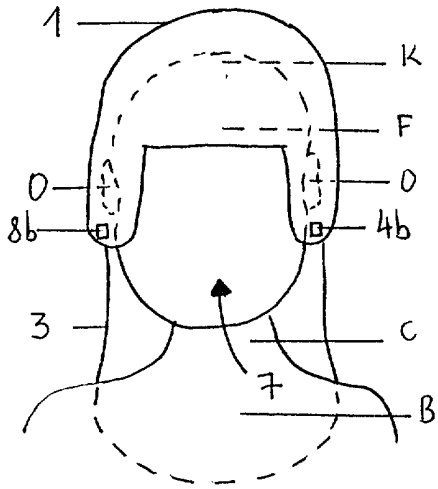


FIG. 5

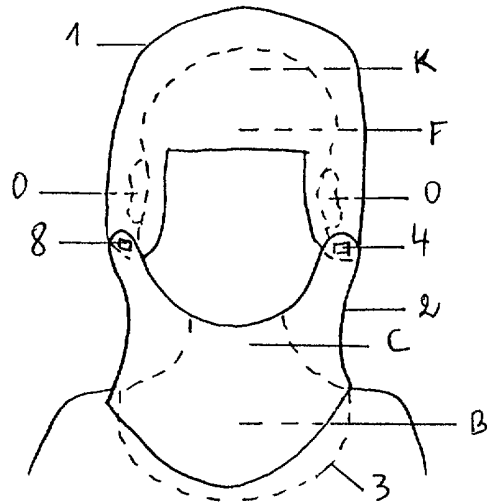


FIG. 6

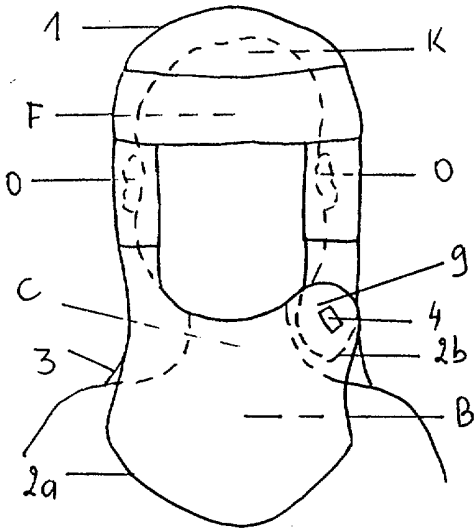


FIG. 7

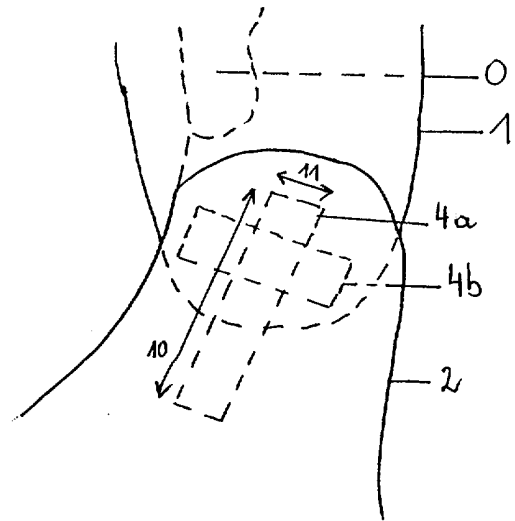


FIG. 8